

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

D2023-73 Mandat spécial	Nombre de membres		
	Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
	22	19	22
	Date de la Convocation		

Vote POUR	22
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation		
8 Novembre 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le *treize* novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Nathalie DUMORD, Valérie BOUILLOUX, Anthony MARASCO, Ludovic MORAND, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Evan VIEILLESSE, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Claire DE CROMBRUGGHE a donné pouvoir à Anthony MARASCO
Françoise CURAILAT a donné pouvoir à Dominique RABILLOUD
Florie JAILLET a donné pouvoir à Fabienne FARGEOT MENEZES

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT ;
Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État ;
Vu le Procès-Verbal d'élection du Maire des adjoints en date du 19 juillet 2023,
Considérant le 105 -ème congrès des Maires de France du 21 au 23 novembre,
Considérant qu'il convient de donner mandat à Messieurs le Maire et Berthet pour ce salon,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose de donner mandat spécial à Messieurs Berthet et Jolivet qui représenteront la commune de Crêches-sur-Saône pour la période du 21 au 23 novembre et autorise la prise en charge des frais liées à ce mandat par paiement direct des frais avancés par les élus aux frais réels engagés sur présentation des justificatifs de dépenses concernant le transport, les nuitées et les frais de repas.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PAQUELIER

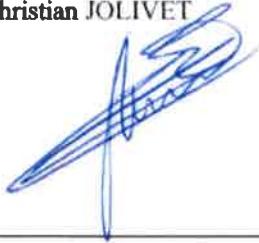


Le Maire,
Christian JOLIVET

P/d

Acte contresigné le ..23/11/23..

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le23/11/23.....

Acte affiché le ..23/11/23.....